

FO

**TRIMESTRIEL N°179
DECEMBRE 2022**

**ORGANE DE L'UNION DEPARTEMENTALE DE LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL
FORCE OUVRIERE DES PYRENEES ATLANTIQUES**

**Siège : Centre Municipal de Réunions Place Sainte Ursule 64100 BAYONNE – Tél. 05.59.55.04.54 – CCP Bordeaux 1454.82 B
C. Paritaire des Publications N° 0623 S 07945 – Le Directeur Responsable de la Publication : Hervé LARROUQUERE
Dispensé de timbrage à MOUGUERRE PPDC PRESSE – Distribué par la poste – *Déposé le 29 décembre 2022***

Site Internet : <http://64.force-ouvriere.org/>

L'ECHO FO

des Pyrénées-Atlantiques

ÉDITORIAL : LA MÈRE DES RÉFORMES POUR MACRON SERA LA MÈRE DES BATAILLES POUR FO !

Dans une dizaine de jours, le 10 janvier 2023, la Première Ministre devrait intervenir à la télévision, non pas pour présenter ses meilleurs vœux aux français, mais pour leur dévoiler son projet de contre-réforme des retraites.

Elle pourrait ensuite faire valider son projet lors d'un Conseil des Ministres qui pourrait avoir lieu dans la semaine du 23 janvier 2023.

Les choses s'accélèrent donc.

En ce qui concerne FORCE OUVRIERE, nous sommes plus que jamais opposés à tout recul de l'âge légal de départ et/ou à l'allongement de la durée de cotisation, et nous exigeons le maintien de tous les régimes.

Nous aurons donc à nous mobiliser, vraisemblablement dès le mois de janvier, pour faire reculer le gouvernement. Nous serons prêts et déterminés et maintenons, plus que jamais, que la mère des réformes pour Macron sera la mère des batailles pour FO !

Dans ce numéro, outre les excellents résultats obtenus par l'AFOC 64 lors des élections HLM, vous trouverez les résultats des élections Fonction Publique du 8 décembre dernier.

Ces élections nous ont permis de devenir, pour la première fois, la deuxième organisation syndicale chez les agents publics. Nous confortons notre première place dans la Fonction publique d'Etat et nous progressons dans l'hospitalière et la territoriale.

Ces bons résultats sont avant tout l'aboutissement du travail militant de terrain, mais également la preuve que de plus en plus de salariés (du public comme du privé) partagent les positions de FO, que ce soit en matière d'augmentation des salaires ou d'amélioration des conditions de travail, de défense des carrières et des statuts, mais aussi en raison de notre attachement au service public républicain et à la pratique contractuelle.

Dans le secteur privé, 2/3 des CSE seront renouvelés en 2023, ce qui implique que nous devons déposer des listes dans un maximum d'entreprises des Pyrénées-Atlantiques. Et cela passe tout d'abord par notre présence à la négociation des protocoles d'accords préélectorales (PAP).

Sur ce point, force est de constater que nous sommes en manque de militants, tant les invitations à négocier ces PAP pleuvent en ce moment.

Si certaines ou certains d'entre vous sont prêts à nous aider, même ponctuellement, contactez l'UD.

Nous pourrions évidemment vous former à cet exercice et ce, en une journée.

En attendant, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

Amitiés syndicalistes.

Hervé LARROUQUERE
Secrétaire Général

FO

CONTRE UNE RÉFORME DES RETRAITES PRÉPARONS LA GRÈVE !

OUI MAIS !!

Pour avoir 1100€, il faudra avoir effectué une carrière complète, avoir travaillé à temps plein toute sa carrière pour partir sans décote !!!

Personne n'y échappera. Tous perdants !

Travailler plus longtemps pour gagner moins.

C'est ce que nous réserve le projet du gouvernement.

Les femmes et les salariés précaires seront les plus touchés.

Pour eux, c'est la double peine !

Un déficit des caisses ?

NON !

L'état de notre système de retraite est loin d'être inquiétant.

Un excédent de 900 millions d'euros a été dégagé en 2021, malgré la crise sanitaire, portant le total du surplus à 3,2 milliards d'euros. Si le solde global du régime risque de se dégrader faiblement et de manière contrôlée après 2023, il reviendrait à l'équilibre après 2030*.

**source rapport du Conseil d'Orientations des Retraites*

Un vol organisé ?

OUI !

C'est sur l'excédent des caisses de retraite que lorgne le gouvernement Macron !

Il veut s'attaquer aux régimes spéciaux et casser un peu plus encore le statut de la fonction publique.

Ne nous laissons pas diviser !

La même année en 2021 le gouvernement a fait cadeau de 206 milliards d'€ de cotisations sociales et fiscales aux entreprises. Celles qui sont cotées au CAC 40 et qui ont distribué 80 milliards d'€ aux actionnaires soit plus de 20 fois la réserve de nos caisses de retraite !

Qu'ils prennent l'argent là où il est !

Dans les poches des actionnaires !!

Ma retraite, c'est pour quand ?

Alors que la réforme Touraine produit toujours ses effets en matière d'augmentation de la durée de cotisations, le gouvernement envisage de la renforcer en rajoutant des trimestres à partir de la génération 1961 (voir le tableau ci-dessous)

Année de naissance	Age légal de départ
1961	62 ans et 4 mois
1962	62 ans et 8 mois
1963	63 ans
1964	63 ans et 4 mois
1965	63 ans et 8 mois
1966	64 ans
1967	64 ans et 4 mois
1968	64 ans et 8 mois
1969	65 ans

Pour ceux de la génération 1969 l'âge légal serait à 65 ans mais il faudrait avoir validé 170 trimestres de cotisations soit 42.5 annuités. Il faudrait donc avoir commencé à travailler avant 22 ans et avoir travaillé de manière continue pour pouvoir prétendre à une retraite à taux plein à 65 ans.

L'âge moyen d'entrée dans la vie active est aujourd'hui à 23 ans, combien de travailleurs ont la chance d'avoir une carrière linéaire, sans accident de la vie où avoir travaillé à temps partiel ? Pourquoi vouloir nous faire travailler plus longtemps alors que plus de 20 % des moins de 25 ans sont au chômage ?

Qui pourra travailler plus longtemps alors que 40 % de ceux qui partent aujourd'hui en retraite ne sont plus dans l'emploi, mais au chômage, en arrêt de travail, en invalidité.. ?

POUR FO, ÇA SUFFIT !!

NON À L'AUGMENTATION DE LA DURÉE DE COTISATION

Nous pouvons faire reculer le gouvernement !

Il a reculé en 2019 face à notre mobilisation. L'expérience montre que ce n'est pas avec des journées de grève isolées que nous pouvons gagner. Seul le blocage de l'économie que redoute le gouvernement pourra le faire reculer et il ne tient qu'à nous d'organiser ce blocage.

Sommes-nous prêts à perdre un, deux, trois, quatre, cinq... jours de salaire pour empêcher le hold-up de nos caisses de retraite et obtenir satisfaction sur les revendications ? C'est la question que nous devons nous poser.

Réunissons-nous et soyons prêts !

MACRON VEUT LA GUERRE, MACRON AURA LA GRÈVE !!

ELECTIONS ORGANISMES HLM EXCELLENTS RESULTATS POUR L'AFOC 64 !

Organismes	Office 64 de l'Habitat		Pau Béarn Habitat		Domofrance		Habitat Sud Atlantic	
	Voix	Sièges	Voix	Sièges	Voix	Sièges	Voix	Sièges
<i>AFL</i>	128	0	192	1	363	0		
<i>AFOC</i>	176	1	158	1	462	0	162	1
<i>ALDA</i>	705	2					785	3
<i>CLCV</i>	307	1			775	1	245	1
<i>CNL</i>	109	0	156	1	687	1	68	0
<i>CSF</i>	62	0			460	0	75	0
<i>FLC</i>	155	0	60	0	443	0	68	0
<i>INDECOSA-CGT</i>	159	0	222	1	602	1	85	0
<i>UNLI</i>			147	0				

AFL : Association Familles Laiques

AFOC : Association Force Ouvrière Consommateurs

ALDA : Mot basque qui signifie « changer »

CLCV : Consommation Logement et Cadre de Vie

CNL : Confédération Nationale du Logement

CSF : Confédération Syndicale des Familles

FLC : Fédération Logement Consommation

INDECOSA – CGT : INformation DEfense du COnsommateur SALarié – CGT

UNLI : Union Nationale des Locataires Indépendants

Commentaires :

L'AFOC 64 tient à remercier tous les camarades qui se sont investis dans la campagne de ces élections. Pour la première fois, nous obtenons un siège au Conseil d'Administration de chaque organisme HLM du département.

A Pau Béarn Habitat, nous obtenons 1 siège (sur quatre à répartir) avec la présence de 6 listes.

A Habitat Sud Atlantic, nous décrochons également 1 siège (sur 5) avec la présence de 7 listes.

A l'Office 64 de l'Habitat, nous obtenons aussi 1 siège (sur 4) avec la présence de 8 listes, ainsi que le siège de titulaire à la Commission d'Attribution des Logements pour le Pays Basque et le siège de suppléant à la Commission d'Attribution des Logements pour le Béarn. **Et cela est également une première !**

Le seul bémol concerne notre résultat à Domofrance, organisme HLM dont le patrimoine immobilier se situe essentiellement sur 3 départements de Nouvelle Aquitaine (la Gironde, les Pyrénées-Atlantiques et le Lot-et-Garonne) et pour lequel le Conseil d'Administration est installé à Bordeaux. Nous y avons perdu notre siège, et l'excuse de la multiplication des listes n'en est pas une ! Pour preuve, l'INDECOSA-CGT qui présentait pour la première fois une liste sur ce périmètre a fini devant nous et pris notre siège !

ELECTIONS FONCTION PUBLIQUE DU 8 DECEMBRE 2022

FO DEVIENT 2^{ème} ORGANISATION SYNDICALE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le 8 décembre dernier, les agents des trois versants de la Fonction publique (Fonction Publique d'Etat, Fonction Publique Territoriale et Fonction Publique Hospitalière) étaient appelés à voter pour élire leurs représentants du personnel, ce qui représente un peu plus de 5,1 millions d'agents dont plus d'un million d'agents non-titulaires.

Ce scrutin a démontré ce que nous redoutions, à savoir une très nette baisse de la participation (- 6,1 %). Cela est dû, en grande partie, à de gros dysfonctionnements dans l'organisations de ces élections. Cela confirme aussi notre opposition à la mise en place du vote électronique, tant les bugs informatiques ont été nombreux, que ce soit à l'éducation nationale, aux finances, à la poste ou à l'Hôpital.

Les résultats définitifs font apparaître :

- Que FORCE OUVRIERE reste la première organisation syndicale de la Fonction Publique d'Etat, en progressant même de 0,7 %, pour représenter 17,8 % des personnels ;
- Que FORCE OUVRIERE reste la 2^{ème} organisation syndicale dans la Fonction Publique Hospitalière en progressant même de 1,9 %. Avec 26,6 % des suffrages exprimés, FO creuse l'écart avec la CFDT (23,7 %) et se rapproche de la CGT (30 %) à qui elle a repris 15 000 voix sur ce scrutin, sur les 30 000 qu'elle avait de retard avant le 8 décembre...
- Que FORCE OUVRIERE reste troisième dans la Fonction Publique Territoriale, avec 16 % des suffrages (-0,1 % par rapport à 2018), mais qui perd moins que la CFDT (-0,4 %) et la CGT (-0,8 %).

Au final, pour toute la Fonction Publique, FORCE OUVRIERE totalise 18,7 % des suffrages exprimés (+0,6 % par rapport à 2018), passe juste devant la CFDT qui totalise 18,6 % (-0,4 % par rapport à 2018) et se rapproche de la CGT qui accuse 20,9 % (-1 % par rapport à 2018).

Si les résultats sont aussi bons nationalement, ce n'est pas le fruit du hasard.

C'est bien, tout d'abord, grâce à tous les efforts déployés par nos camarades FO dans les trois versants de la Fonction Publique, qui n'ont été guidés que par la défense des intérêts particuliers et collectifs de leurs collègues.

C'est aussi parce-que FORCE OUVRIERE s'est toujours engagée dans la défense du Service Public. Facteur de cohésion sociale, teneur des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, le Service Public et la Fonction Publique sont des éléments incontournables de notre République et symbolisent un choix de société que défend FO, une société basée sur la solidarité par le financement du Service Public par l'Impôt.

Si, globalement, les résultats sont très bons dans les Pyrénées-Atlantiques dans la Fonction Publique d'Etat et la Fonction Publique Territoriale, on ne peut pas en dire autant pour la Fonction Publique Hospitalière.

Au-delà du fait que nous ayons présenté 3 listes de moins qu'en 2018, force est de constater que les résultats escomptés ne sont que rarement au rendez-vous là où nous étions présents.

Il faudra tirer un bilan de cet échec et rapidement se remettre au travail pour inverser la tendance. Les camarades de l'Union départementale et des Unions locales, s'ils sont sollicités, auront à cœur de donner le coup de main nécessaire pour que la Santé Publique retrouve sa vraie place dans notre département.

LES RESULTATS POUR LES PYRENEES-ATLANTIQUES

(seulement ceux qui ont été transmis à l'Union Départementale,
par Versant de la Fonction Publique, et seulement pour l'élection du Comité Social de proximité)

FONCTION PUBLIQUE d'ETAT

EDUCATION NATIONALE : (Professeurs des Lycées et Collèges + Professeurs des Ecoles)

FO obtient **10,66 %** (9,05 % en 2018) et **391 voix** (343 en 2018) et **1 siège sur 10**.

PREFECTURE : FO obtient **13,50 %** (22 voix) et **1 sièges sur 6**.

POLICE : FO obtient **seul 46,00 %** (453 voix) et **4 sièges sur 8** contre une liste composée de 13 syndicats ! Plus que jamais, UNITE SGP POLICE FO reste le 1^{er} Syndicat dans les Pyrénées-Atlantiques.

FINANCES PUBLIQUES : FO obtient **33,82 %** (210 voix), **3 sièges sur 10**, et passe de la 3^{ème} place **à la première** (avec 4 syndicats).

LA POSTE : FO obtient **22,66 %** (97 voix) dans les enseignes (bureaux de poste) et devient la **1^{ère} organisation syndicale** à stricte égalité de voix avec la CGT. Au courrier (Facteurs), FO obtient **26,26 %** (94 voix) et est 2^{ème} organisation syndicale.

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

HOPITAL MARIN (AP-HP) HENDAYE : FO obtient **25,41 %** (124 voix), **3 sièges sur 10** et conforte sa 2^{ème} place (avec 4 syndicats).

CENTRE HOSPITALIER PYRENEES PAU : FO obtient **4,00 %** (25 voix) et pas de siège.

CENTRE HOSPITALIER BAYONNE : FO obtient **7,05 %** (72 voix) et **1 siège sur 15**.

BLANCHISSERIE INTERHOSPITALIERE PAU PYRENEES : FO obtient **7,69 %** (2voix) et pas de siège.

CENTRE HOSPITALIER ORTHEZ : FO obtient **16,55 %** (33 voix), **1siège sur 8** et maintient sa 2^{ème} place (avec 4 syndicats).

CENTRE GERONTOLOGIQUE PONTACQ-NAY-JURANÇON : FO obtient **57,62 %** (87 voix), **5 sièges sur 8** et prend **la première place** (2 syndicats).

MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE SALIES-DE-BEARN : FO obtient **2,86 %** (1 voix) et pas de siège.

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

COMMUNE de PAU et COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : FO obtient **15,44 %** (222 voix), **2 sièges sur 15** et reprend **la 2^{ème} place** (avec 5 syndicats).

CCAS PAU : FO obtient **39,78 %** (37 voix), **2 sièges sur 5** et passe de la 1^{ère} à la 2^{ème} place (avec cette fois-ci 3 syndicats).

COMMUNE et CCAS LONS : FO obtient **100,00 %** (154 voix) et **3 sièges sur 3**.

COMMUNE et CCAS LESCAR : FO obtient **100,00 %** (143 voix) et **5 sièges sur 5**.

CENTRE DE GESTION 64 : FO obtient **10,85 %** (121 voix) et **1 siège sur 9**.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 64 : FO obtient **4,76 %** (74 voix) et pas de siège.

COMMUNE de BAYONNE : FO obtient **52,42 %** (292 voix), **4 sièges sur 6** et conserve sa **première place** (avec 4 syndicats).

COMMUNE et CCAS ANGLET : FO obtient **45,71 %** (176 voix), **3 sièges sur 6** et conserve sa **première place** (avec cette fois-ci 3 syndicats).

COMMUNE de BIARRITZ : FO obtient **46,92 %** (122 voix), **3 sièges sur 6** et conserve sa **première place** (avec 3 syndicats).

SYNDICAT MIXTE VALOR BEARN : FO obtient **100,00 %** (30 voix) et **3 sièges sur 3**.

CIAS VALLEE D'OSSAU : FO obtient **100,00 %** (31 voix) et **3 sièges sur 3**.

FORMATIONS SYNDICALES 2023

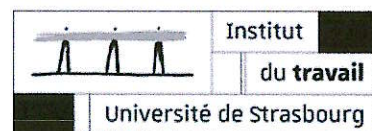
STAGES DE FORMATION SYNDICALE 2023 ORGANISES PAR L'U.D 64 à CASTAGNEDE

Semaine	DATE DEBUT	DATE FIN	INTITULE DE FORMATION
6	Lun 06-févr	Ven 10-févr	Découverte de FO
8	Lun. 20-févr	Ven. 24-févr	Santé, Sécurité et Conditions de Travail
8	Lun. 27-févr	Ven. 03-mars	Comité Social et Economique
10	Mar 07-mars	Jeu 09-mars	Connaître ses droits
13	Lun. 27-mars	Ven. 31-mars	Connaître ses droits 2
17	Lun. 24-avr	Ven. 28-avr	Fonctionnement et communication du syndicat
21	Lun 22-mai	Ven 26-mai	Santé, Sécurité et Conditions de Travail
26	Lun 26-juin	Ven 30-juin	Découverte de FO
38	Mar 19-sept	Jeu 21-sept	Je négocie
40	Lun 02-oct	Ven 06-oct	Comité Social et Economique
46	Lun 13-nov	Ven 17-nov	Découverte de FO
48	Mar 28-nov	Jeu 30-nov	Découvrir l'économie
49	Lun 04-déc	Ven 08-déc	Santé, Sécurité et Conditions de Travail



STAGES FO 2023 à l'Institut de travail de l'université de Stasbourg

05/03/2023	10/03/2023	Politique de l'Emploi
26/03/2023	31/03/2023	AFIP
02/05/2023	05/05/2023	C.S.E
04/06/2023	09/06/2023	Défenseurs syndicaux devant les prud'hommes
25/06/2023	30/06/2023	AFIP
17/09/2023	22/09/2023	Organisation du Travail
08/10/2023	13/10/2023	Assurance Chômage
05/11/2023	10/11/2023	Discrimination
19/11/2023	24/11/2023	Défenseurs syndicaux devant les prud'hommes
03/12/2023	08/12/2023	AFIP



STAGES FO 2023 à l'ISST de l'université Paris1 Panthéon Sorbonne

12/02/2023	17/02/2023	Administrateurs Salariés
27/02/2023	03/03/2023	Actualités Juridiques
20/03/2023	24/03/2023	Economie Sociale et Solidaire
22/05/2023	26/05/2023	Organisation du Travail
12/06/2023	16/06/2023	Négociation collective
03/07/2023	07/07/2023	Discrimination
11/09/2023	15/09/2023	Rémunération
02/10/2023	06/10/2023	C.S.E
09/10/2023	13/10/2023	Formation Professionnelle Continue
23/10/2023	27/10/2023	International
20/11/2023	24/11/2023	AFIP
11/12/2023	15/12/2023	Sciences de l'Education- Se Crédibiliser



N'hésitez pas à contacter l'U.D pour tout renseignement complémentaire



10 conseils pour arrêter de fumer

En tant que premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, le Groupe VYV fait de la prévention santé une priorité et accompagne le CSE, les organisations syndicales et les salariés pour lutter contre les addictions. Dans ce cadre, nous vous proposons des conseils pour organiser au mieux l'arrêt du tabac.

Parce qu'en France le tabac est la première cause évitable de mortalité et qu'il est responsable de près d'un décès sur huit, la lutte contre le tabagisme est une priorité des pouvoirs publics. Le Groupe VYV, en tant que partenaire d'Addict'aide, soutient les actions pour lutter contre l'addiction au tabac.

10 conseils pratiques pour mieux organiser l'arrêt de la cigarette

1. Encadrez sur votre calendrier le jour choisi pour l'arrêt. Le jour choisi ne doit pas être redouté mais espéré.
2. Communiquez autour de vous afin de préparer votre entourage en douceur. Supporter un fumeur en sevrage n'est pas toujours facile.
3. Programmez un premier rendez-vous avec votre médecin traitant ou tabacologue dans les jours qui précèdent le jour choisi afin d'être prêt le jour J.
4. Imaginez tous les bienfaits physiques que vous allez ressentir dans les premiers jours de l'arrêt.
5. Projetez-vous à court et à long terme après l'arrêt afin d'imaginer votre vie de non-fumeur.
6. Faites le calcul des économies réalisées et faites des projets à court et à long terme pour leur utilisation.
7. Avant d'arrêter, prenez conscience de tous les moments où vos envies de cigarettes sont les plus fortes en les notant. Bien les connaître et envisager les alternatives qui vous conviennent va vous permettre de mieux résister à vos envies et d'éviter les situations « à risque ».
8. Bougez plus ou mettez-vous tout doucement au sport, afin de faciliter le sevrage et de préparer progressivement votre organisme à l'effort physique.
9. Limitez déjà votre consommation d'aliments riches en graisses (plats en sauce, frites, viandes rouges, produits lactés, charcuteries...) ou en sucres rapides (pâtisserie, sodas, bonbons, barres chocolatées...) afin de vous habituer à la limitation calorique nécessaire pour maintenir un poids stable.
10. Contactez un service d'aide et d'accompagnement, par téléphone ou via les réseaux sociaux.

> Plus de
75 000
décès par an
liés au tabac

> **1,9 million**
de Français
ont arrêté de fumer
entre 2014 et 2019

> **3 Français**
sur 10
déclarent fumer
(de 18-75 ans)

 Pour plus d'information, contactez-nous :
relation.partenaire@groupe-vyv.fr

Chiffres de Santé publique France
2019-2020



— SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT —

GROUPE
vyv



TRESORERIE : PRIX DU TIMBRE UD 2023

La Commission Exécutive de l'Union Départementale FO des Pyrénées Atlantiques du 7 octobre 2022 a adopté à l'unanimité, sur proposition du Bureau de l'Union Départementale, le **prix du timbre mensuel pour l'année 2023, à savoir : 3,60 €.**

Il se décompose ainsi : **Part Confédération : 1,35 €** **Part Union Départementale : 2,25 €**

Il est utile d'appeler au respect de l'article 19 des Statuts Confédéraux qui prévoit que :

« La carte confédérale et le timbre mensuel sont obligatoires et doivent être délivrés par tous les syndicats confédérés à leurs adhérents.

La cotisation mensuelle de chaque adhérent dans son syndicat devra être au moins équivalente au salaire d'une heure de travail de la catégorie de l'intéressé.

Elle ne saurait en aucun cas être inférieure au Smic. La carte confédérale et la vignette UCR annuelle sont obligatoires pour les retraités ».

Cette disposition permet d'adapter la cotisation en fonction de la catégorie de l'adhérent, donc à son salaire. Ainsi la solidarité peut jouer entre les cadres et les non cadres, les salariés à temps plein et ceux à temps partiel, etc.

Il est également utile d'insister sur la nécessité d'apposer 12 timbres par carte (pour un salarié à temps plein), la part UD du timbre étant quasiment notre seule source de financement.

Rappel : Depuis le 1^{er} Janvier 2012, les cotisations syndicales ouvrent droit à un crédit d'impôt égal à 66 % de leur montant. Les salariés non imposables se verront donc rembourser (par virement bancaire ou par chèque sur le Trésor Public) deux tiers du montant qu'ils ont réglé.

***Le Secrétaire Général
& les Membres de la Commission Exécutive
vous présentent leurs meilleurs vœux pour
l'année 2023***

